



مركز تونس
للمصالحة والتحكيم
Centre de Conciliation
et d'Arbitrage de Tunis

Sous le haut patronage de son excellence
Monsieur Beji Caid Essebsi le président de la république

Le Centre de Conciliation et d'Arbitrage de Tunis (CCAT)

organise à l'occasion de la célébration
du 22ème anniversaire de la promulgation du Code Tunisien de l'arbitrage

L'Arbitrage Et les autres modes alternatifs de résolution des conflits

Vendredi 29 et samedi 30 mai 2015

Hôtel Regency –Gammarth –Tunis

En partenariat avec

l'Ordre National des Avocats de Tunisie, l'ordre des experts comptables de Tunisie, la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de Tunis, le centre international de la Médiation et de l'Arbitrage de Rabat, l'Union Internationale des Avocats ; l'Institut Maghrébin d'Arbitrage et de Commerce International l'Organisation Arabe des Jeunes Avocats et l'Association Française d'Arbitrage.



15 Av. Mahmoud Bourguiba Mutuelle ville Tunis نهج الشاعر محمود بورقبيبة ميتوال فيل تونس

الهاتف : (+216) 71.792.350 (+216) 71.849.695 الفاكس : (+216) 71.796.192

www.ccat.tn

✉ ccat.info.ar@gmail.com

Le Programme

Vendredi 29 mai 2015

08.30 : Inscription des Participants

09.00 : Allocutions d'accueil

09.30 : Rapport introductif : **Monsieur Hatem Rouatbi** , Professeur Universitaire et Avocat auprès de la Cour de Cassation et membre du conseil scientifique du CCAT.

Première séance

L'arbitrage et l'environnement des affaires

Président de séance : Monsieur Rachid Sabegh

Ancien Premier Président de la Cour de Cassation et du Tribunal Administratif

10.15: Mr Farhat Toumi- « Les avantages de l'arbitrage face aux ambitions des acteurs économiques » Avocat auprès de la Cour de Cassation.

10.25: Discutante: **Mme Annet Van HOOFT** , Vice Présidente de la Commission d'Arbitrage de la CCI, Avocate et Arbitre international

10.35 : Mr Ahmed Ouerfelli Avocat- Ancien juge et membre du conseil scientifique du centre de conciliation d'arbitrage de Tunis. -« Des avantages de l'arbitrage : célérité, confidentialité et spécialisation »

10.45: Discutante : **Mme Salma KHALED** Enseignante Universitaire –avocate et membre du conseil scientifique du centre de conciliation d'arbitrage de Tunis.

10.55: Pause

Deuxième séance

Discussion-débat : « L'arbitrage et l'environnement des affaires : Point de vue de l'entreprise économique »

Modératrice : Madame Wided Bouchamaoui

Présidente de l'Union Tunisienne du Commerce et de l'Industrie et de l'Artisanat

13.00 Fin des travaux de la matinée.



Troisième séance

La Justice et l'Arbitrage

**Président de séance : Monsieur Mohamed Saleh Ben Hassan
Premier Vice -Président de la Cour de Cassation**

15.00 : Maître Mohamed Nejib Zoghalmi- Avocat et ancien Premier Président de la Cour d'Appel de Tunis: « Le rôle de la justice avant le prononcé de la sentence arbitrale ; contrôle et assistance ».

15.20 : Discutant : Professeur Samy Boustanji- Doyen de la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de Tunis.

15.30 : Mr Kamel Charfedine, Professeur Universitaire et Avocat auprès de la Cour de Cassation et membre du conseil scientifique Du CCAT: « Le recours en annulation contre la sentence arbitrale».

15.50 : Discutante : Madame Saloua Slama- Juge à la Cour d'Appel de Tunis

16.00 : Pause.

Quatrième séance

**Président de séance : Monsieur Amor Darragi
Président du Centre International de Médiation et d'Arbitrage de Rabat-Le Maroc**

16.15: Nourredine Gara - Professeur Universitaire et Avocat auprès de la Cour de Cassation- « L'exéquature de la sentence arbitrale ».

16.35 : Discutante : Melle Rim Ben Khelifa Enseignante Universitaire

17.00 : Débat

17.30 : Cérémonie en hommage à des personnalités ayant marqué de leur empreinte l'histoire du CCAT et le domaine de l'arbitrage:

Liste des personnalités honorées:

Samedi 30 mai 2015



Cinquième séance

Les modes alternatifs de résolution de conflits

Président de séance: Monsieur Hedi Guediri
Premier Président de la Cour d'Appel

09.00 : Mr Taoufik Ben Nasr- Professeur universitaire et Avocat auprès de la Cour de Cassation : "Le médiateur bancaire, quelle expérience ?";

09.20 : Discutant, **Maitre Mohamed Lotfi El Ajeri**, Avocat auprès de la Cassation, Arbitre International et Médiateur.

9.30 : Débat

10.15 : Pause.

Sixième séance

10.30 : Discussion-débat sur le thème de :

**" Les nouveaux modes de règlement des différends :
la fiction juridique a-t-elle réussi la combinaison : arbitrage-Médiation"**

Modératrice : Geneviève Augendre,
Présidente de l'association Française de l'arbitrage

Animateurs:

-Le Professeur Lotfi Chedly, Doyen de la Faculté des Sciences Juridiques Politiques et Sociales de Tunis.

-Maitre Wathek Magherbi, Avocat auprès de la Cour d'Appel ; Médiateur et membre du conseil scientifique de CCAT;

-Madame Souad Youssef, Enseignante universitaire;

11.30 Discussion

- Monsieur Ali ZARROUK, membre de l'association française de l'Arbitrage

- Monsieur Noel MELIN, secrétaire général de l'Association française de l'arbitrage

Séance de clôture

Présidence de la séance:

Maître Mabrouk Njouaa, Bâtonnier de Annaba- Algerie

12.00 : Mr Fethi Kmicha Avocat auprès de la Cour de Cassation - « La Tunisie : un lieu d'arbitrage International ? »



12.20 : Rapport de synthèse : Maître Mongi Ghribi - Avocat auprès de la Cour de Cassation et membre du conseil scientifique du CCAT.

12.40 : Remise des attestations de participation.

